



Entretien

—
Les critères spécifiques
aux travaux d'Entretien
des Aménagements Paysagers

RÉFÉRENTIEL 2021

Version Janvier 2022

Aux termes du Code de la propriété intellectuelle, toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle, de la présente publication, faite par quelque procédé que ce soit sans le consentement de ses ayants droit est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

SOMMAIRE

Référentiel du label Entretien

1 /	Les domaines d'application du Label Entretien des Aménagements Paysagers	4
2 /	Les critères spécifiques aux travaux d'Entretien des Aménagements Paysagers	5
3 /	Les critères Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE en Entretien des aménagements paysagers	6
3.1	La santé et la sécurité des salarié.e.s	6
3.2	La qualité et l'organisation interne	7
3.3	Les Ressources Humaines	8
3.4	Le management environnemental	9
3.5	La communication Interne	10
3.6	La communication externe	10
4 /	Critères spécifiques - Visites de terrains - Travaux d'Entretien des Aménagements Paysagers	11
	Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs)	13
	Les opérations communes pour l'entretien des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces	25
	Les opérations communes pour l'entretien des arbustes	31
	Les opérations communes pour l'entretien des arbres	38

1 / Les domaines d'application du Label du label Entretien des Aménagements Paysagers

Le référentiel QualiPaysage métiers de **L'ENTRETIEN** des AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS est accessible à toutes les entreprises du paysage qualifiées, exerçant les activités d'entretien.

L'ENTRETIEN garantit la pérennité des espaces paysagers et leurs usages.

Le Label des travaux d'ENTRETIEN des Aménagements Paysagers témoigne des compétences techniques professionnelles qui permettent :

- De **valoriser la palette végétale** initiale d'un projet tout le long de sa vie.
- D'accompagner des espaces naturels **en préservant la biodiversité**.
- De conduire de façon raisonnée une grande diversité d'espèces végétales **en harmonie avec les activités humaines** urbaines ou rurales.
- De respecter les façons culturelles enseignées dans le passé pour rester **en cohérence avec un patrimoine historique**.

2 / Les critères spécifiques aux travaux d'Entretien des Aménagements Paysagers

Trois types de chantiers structurent le cheminement de l'audit pour les travaux récurrents comme l'entretien. **Le ou les contrat(s) d'entretien respectif(s) doivent être en cours validité au jour de la visite de l'audit.**

Un tableau récapitulatif des chantiers sélectionnés par l'entreprise doit être transmis **un mois avant l'audit.**

Les chantiers des travaux des Entretien Aménagements Paysagers

Pour chaque chantier, préciser le lieu, le nom, l'objet et le projet des travaux

	1 CHANTIER EMBLÉMATIQUE représentatif du meilleur de l'entreprise	Chantier proposé par l'entreprise, le plus représentatif du savoirfaire des travaux d'entretien	Un dossier photos illustrant les différentes activités d'entretien est fourni par l'entreprise.
	3 CHANTIERS RÉCENTS	Chantiers récemment terminés ou en cours de finalisation, sur la base d'une liste de chantiers proposés par l'entreprise et sélectionnés par l'auditeur ou auditrice de manière aléatoire	La présence des équipes en cours d'activité est requise. Préciser le nombre de salarié.e.s.
	3 CHANTIERS EN COURS	Choisis de manière aléatoire	La présence des équipes en cours d'activité est requise. Préciser le nombre de salarié.e.s.

Au-delà de **20 salarié.e.s** dédié.e.s à la discipline des travaux d' **Entretien** des Aménagements Paysagers, **1 chantier complémentaire** (ou davantage) est à prévoir, afin de garantir la répétabilité des pratiques entre les différentes équipes. Le nombre de chantier(s) supplémentaire(s) correspond(ent) à **1 chantier par tranche de 20 salarié.e.s au maximum (Equivalent temps plein).**

3 / Les critères Qualité-Sécurité-Environnement et Responsabilité Sociétale des Entreprises QSE/RSE en Entretien des aménagements paysagers

3.1 La santé et la sécurité des salarié.e.s

Critère	Description	Moyens attendus
La sécurité du matériel	• Les contrôles des dispositifs « homme mort » sur les tondeuses et sur les broyeurs de branches, caches sur les débrousailluses ... • Les règles de sécurité pour le matériel en place doivent être connues et respectées des opérateurs	Les dispositifs opérationnels et le processus de contrôle.
Les Équipements de Protection Individuelle (EPI) spécifiques	L'entreprise doit s'assurer d'avoir à sa disposition les EPI spécifiques aux travaux d'entretien des aménagements paysagers pour chaque salarié.e.s concerné.e.s, soit au moins : chaussures de sécurité, gants, casques, baudrier (gilet fluorescent). Pour les travaux spécifiques : • Visière / lunettes de protections pour tous les opérateurs ou opératrices en charge de travaux de coupes • Protections auditives à disposition de tous • Pantalon anti-coupure, gants de protection, lunettes (notamment si l'entreprise utilise des équipements type tronçonneuse).	La liste des EPI spécifiques, l'approvisionnement et le procédé de gestion.

Critère	Description	Moyens attendus
Les Autorisations de conduite	Les Autorisations de conduite (véhicules et engins) doivent être signées par la direction pour les chauffeurs ou/et opérateurs avec identification de la catégorie de véhicule et la catégorie d'engin (en correspondance avec la nomenclature des CACES).	Les Autorisations individuelles sont à jour et en possession du personnel concerné.
Le certiphyto	• Un contrôle du personnel habilité par équipe • La conformité du stockage et de son accessibilité aux personnels autorisés • L'accès aux fiches de sécurité des produits stockés	• Les habilitations nominatives sont à jour • Une cohérence des fiches de sécurité avec les produits stockés • Le registre des utilisations est à jour

3.2 La qualité et l'organisation interne

Critère	Description	Moyens attendus
La méthode de chiffrage	La description des méthodes de chiffrage.	L'entreprise est capable de démontrer sa méthodologie de chiffrage et d'évaluer le temps requis et les recoupements (rendement des machines, jours/hommes, Prix unitaire calculé ...)
Le Planning	La planification des contrats d'entretien et des interventions ponctuelles doivent permettre d'estimer le plan de charge annuel pour les équipes dédiées aux travaux d'entretien.	Planning annuel prévisionnel par équipe et par chantier en cohérence avec les effectifs et moyens présents.

Critère	Description	Moyens attendus
La préparation du chantier	La procédure de préparation des chantiers (qui ? comment ?)	• La revue de contrat (dossiers de chantiers à disposition du responsable d'équipe) et les réunions préalables • La méthode en place pour la diffusion des informations. • Preuve écrite : double du contrat pour le responsable du chantier et connaissance des termes du contrat par celui-ci.

3.3 Les Ressources Humaines

Critère	Description	Moyens attendus
Les formations spécifiques	L'entreprise doit justifier des formations ou expériences professionnelles de son personnel pour chaque typologie de travaux, afin d'apporter la preuve que toutes les étapes des travaux d'entretien sont maîtrisées et peuvent être exécutées dans les règles de l'art (les travaux de tonte et fauchage, la taille, le fleurissement, la gestion alternative des espaces verts). Bonnes compétences au niveau de l'encadrement pour la reconnaissance des végétaux Capacité à identifier les espèces invasives et prendre les dispositions nécessaires. Bonne maîtrise des travaux de taille notamment des arbustes (saisonnalité, et respect des règles de l'art).	L'entreprise doit justifier : • la formation des chefs d'équipes et encadrants • sa capacité à encadrer les chefs d'équipes • l'expérience des employé.e.s Preuves attendues: Les attestations de formation, le plan de formation dans le cas d'absence de compétences, l'évaluation des connaissances par l'entreprise (5 ans d'expérience sur un même poste avec un bon encadrement peut être considéré comme étant un gage de compétence).

Critère	Description	Moyens attendus
La connaissance des Normes et des Règles Professionnelles	L'entreprise doit identifier les personnes référentes en matière de Normes et de Règles professionnelles. Les Règles professionnelles correspondant aux travaux réalisés doivent être connues et accessibles au sein de l'entreprise.	La liste du personnel référent en matière de Normes et de Règles professionnelles.

3.4 Le management environnemental

Critère	Description	Moyens attendus
Les solutions alternatives	• La maîtrise, l'expertise et la force de proposition de l'entreprise mettant en place des solutions alternatives aux produits phytosanitaires toxiques • Des solutions visant à réaliser des économies d'eau, d'arrosage sur les chantiers • La capacité de l'entreprise à proposer des solutions de gestion différenciée, même partielle, comme alternative aux gazons entretenus • La capacité de l'entreprise, le cas échéant, d'appliquer les protocoles mis en place dans le cadre d'entretien d'espaces soumis à une législation, un statut particulier (ex : Zone protégée, zone Natura 2000)	Méthode d'entretien alternatif : • Désherbage thermique, brosses métalliques... • Préconisation des techniques de paillage ou de couvert végétal • Maîtrise des techniques de fauchage pour préserver la faune (fauchages partiels, îlots refuges...)

3.5 La communication interne

Critère	Description	Moyens attendus
Les informations et les affichages	Les informations sur les plantes invasives, allergènes, toxiques...	Les informations sont accessibles à toutes et à tous.
Les ordres de mission	Les fiches journalières d'intervention comprenant la description des demandes spécifiques.	La description des procédures est mise en place par le chef de chantier. Preuve attendue: Méthode de communication de l'information si une demande particulière a été émise par le maître d'ouvrage (client privé, particulier ou collectivité). Comment cette information est-elle transmise et formalisée ?

3.6 La communication externe

Critère	Description	Moyens attendus
Les informations client.e.s	Les notes d'information sur les solutions alternatives et les propositions de l'entreprise (évaluation du devoir de conseil vis-à-vis des bonnes pratiques environnementales)	Le mode de communication clientèle.

4 / Critères spécifiques - Visites de terrains - Travaux d'Entretien des Aménagements Paysagers

Les Fiches de chantier pour orienter l'auditeur ou auditrice sur les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrains.

Nota Bene : Les techniques mises en oeuvre dépendent des prescriptions du donneur d'ordre rédigées dans le cahier des charges. Celui-ci doit être accessible à l'auditeur ou auditrice qui vérifie l'application des prescriptions. La cohésion des bonnes pratiques professionnelles est jugée avec l'état d'avancement du chantier.

Critère	Description	Moyens attendus
L'aspect général du chantier	L'impression générale des visiteurs et visiteuses sur le site (chantier en cours et terminé). L'auditeur ou auditrice prend des photos d'ensemble et des photos détaillées des différents sites concernés dans l'optique de les transmettre au Comité de Labellisation.	Une intégration du projet sur le site en cohérence avec le cahier des charges. La propreté et l'organisation générale du chantier en cours.
Le niveau de finition	Une attention particulière est portée sur : • La régularité des surfaces traitées et des finitions en rive (gazons, taille des haies architecturées) • La taille des végétaux respectant leur port naturel • Le couvert des surfaces de massif (paillage, couvert végétal...) • La capacité de l'entreprise à s'adapter au contexte du chantier (accessibilité, gestion des nuisances, site dangereux, contraintes horaires, coactivité avec le public...etc)	Un dossier photos avec des points de détails est réalisé par l'auditeur ou auditrice et communiqué au Comité de Labellisation

Critères spécifiques - Visites de terrains - Travaux d'Entretien des Aménagements Paysagers (suite)

Critère	Description	Moyens attendus
L'implication du personnel	• Évaluation de l'implication et de la connaissance des responsables en charge de présenter leurs chantiers respectifs à l'auditeur ou auditrice (description succincte des travaux exécutés et à suivre, points particuliers de contrôle, difficultés rencontrées, points d'amélioration éventuelle ...) • Questions relatives à l'entretien du matériel (sur la fréquence de l'affûtage des lames de tondeuse et sur les protocoles en place avant d'utiliser le matériel, par exemple)	• Une connaissance du dossier des travaux et du planning prévisionnel • Une bonne capacité d'accueil de l'équipe présente

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
L'aération	Opération consistant à effectuer dans la pelouse à intervalles réguliers des perforations, en extrayant de préférence des carottes de terre. L'aération stimule le développement racinaire de la plante, favorise la pénétration de l'eau, de l'air et des éléments fertilisants.	Cette opération est réalisée en conditions pédoclimatiques favorables (sols ressuyés et porteurs) et en fonction de la configuration du terrain. Remarque: cette opération est réalisée suivant la possibilité d'utilisation du matériel d'aération et en fonction de la configuration du terrain. Cette opération est déconseillée en période estivale, le risque de dessèchement du système racinaire étant trop important.
L'arrosage	Opération consistant à apporter une quantité d'eau afin d'humidifier le sol sans excès et de façon homogène sur la totalité de la profondeur prospectée par les racines du gazon.	• La quantité d'eau distribuée doit tenir compte des besoins des végétaux (évapotranspiration), des conditions climatiques (vent, ensoleillement et température) et aussi du taux de percolation des sols. La fréquence des arrosages est dictée par deux principes : l'épaisseur et la nature du sol à humidifier, les interventions préventives. • Les fréquences associées aux doses d'arrosage doivent permettre d'apporter une quantité d'eau suffisante pour permettre un bon développement du système racinaire, sans excédent. Remarque: Il est important de ne pas attendre le dessèchement du sol pour lancer les opérations d'arrosage. La perte d'eau est importante en cas d'arrosage sur un sol sec et chaud.

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le broyage	Opération consistant à couper à l'aide d'un outil tranchant la feuille d'une plante herbacée ou une plante à sa base et en entier. Le broyage a la particularité de couper le produit ainsi obtenu à plusieurs reprises avant que celui-ci ne soit ramassé ou ne retombe au sol.	La gestion et l'utilisation des produits issus du broyage.
Le décompactage	Opération consistant à décompacter le sol en le soulevant légèrement à l'aide d'un outil à broches ou à lames, afin d'éviter l'asphyxie des racines (phénomène qui empêche leur bon développement).	Le décompactage est éventuellement réalisé une ou deux fois par an au printemps ou à l'automne, sur une profondeur de 5 à 15 cm suivant la nature du sol travaillé. Il peut être suivi d'un sablage. Pour un décompactage superficiel (5 à 15 cm), un aérateur à gazon est utilisé. Au-delà, des décompacteurs spécifiques sont requis.
La découpe des bordures	Opération de découpage effectuée avec une bêche ou un coupe-bordure. La découpe des bordures permet de marquer la délimitation des aires engazonnées.	La découpe des bordures doit suivre le tracé initial. La fréquence de cette opération dépend de la catégorie des gazons et pelouses à entretenir : • Entretien des gazons d'ornement et d'agrément : une à trois fois par trimestre en période de pousse active de l'herbe • Entretien des pelouses alternatives extensives de classe 1 : deux fois par an de préférence au printemps et en automne • Entretien des pelouses alternatives extensives de classe 2 : une fois par an de préférence au printemps • Les bordures des pelouses alternatives extensives de classe 3 n'ont pas besoin d'être découpées

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le défeutrage et la régénération	Opération mécanique superficielle de lutte contre le feutre, la régénération consiste à enfoncer des lames sur une profondeur de 1 à 20 mm suivant la hauteur du gazon, l'épaisseur du feutrage et l'utilisation de la surface engazonnée.	• Le défeutrage s'effectue en période de pleine végétation du gazon, de préférence au printemps et/ou au début de l'automne. • Un semis de regarnissage, au printemps ou à l'automne, permet de densifier la pelouse en place. Celui-ci est fait idéalement, et si possible, à partir du mélange de semences ayant servi à la création de la pelouse d'origine (en particulier pour les pelouses d'ornement), ou à partir d'un mélange de trois Ray-grass anglais pour une installation rapide, à une dose de 150 à 200kg / ha.
La fertilisation	La fertilisation consiste à appliquer un engrais au sol ou sur le feuillage en vue d'assurer une croissance optimale du gazon semé, plaqué ou établi. La fertilisation contribue à obtenir un gazon dense, bien vert et résistant pour améliorer sa pérennité.	
Le mulching	Opération effectuée avec une tondeuse spécifique et consistant à laisser les déchets de tonte coupés en fines particules, sur place au lieu de les ramasser.	Le mulching doit être effectué régulièrement pour être efficace.
Le regarnissage	Opération de regarnissage par semis permettant de densifier la pelouse en place.	Un semis de regarnissage, au printemps ou à l'automne, permet de densifier la pelouse en place. Celui-ci est fait idéalement, et si possible, à partir du mélange de semences ayant servi à la création de la pelouse d'origine (en particulier pour les pelouses d'ornement), ou à partir d'un mélange de trois Ray-grass anglais pour une installation rapide, à une dose de 150 à 200kg / ha.

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le roulage	Opération de travail superficiel du sol consistant à : • remettre le sol en place • favoriser la densification du gazon par un meilleur tallage de la plante	Un passage du rouleau au printemps est effectué sur un sol pas trop humide afin de ne pas compacter la terre, ce qui la rendrait plus imperméable et pourrait asphyxier les racines.
Le sablage et le terreautage	Opération pouvant être réalisée après une aération, par apport de sable ou de terreau.	• Le sablage n'est pas indispensable mais peut se réaliser après une aération, un décompactage ou une scarification avec du sable de rivière, à grains ronds de 3 mm maximum, à raison de 2 à 3 L/m² puis balayé manuellement ou mécaniquement pour en parfaire la régularité • Le terreautage s'effectue en opération de rattrapage sur sol pauvre ou hétérogène. La planéité peut être rectifiée par une opération de top-dressing
La scarification	Opération consistant, par le passage de lames placées verticalement, à faire des fentes de 2 à 5 cm de profondeur dans le sol pendant les périodes de pousse active du gazon. L'objectif est d'empêcher le développement des mousses et du feutre, d'aérer le sol et de densifier le gazon par multiplication végétative.	

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La tonte	Opération mécanique consistant à réduire la hauteur de l'herbe.	Cette action a pour vocation de limiter la hauteur atteinte par le couvert engazonné et d'obtenir un tapis dense, homogène et régulier. A ce titre, elle doit être effectuée régulièrement. La tonte ne doit pas supprimer plus d'un tiers de la longueur des feuilles. Avant de commencer à tondre, il est conseillé de : • vérifier le taux d'humidité du sol et s'adapter aux conditions atmosphériques. Il est par exemple très fortement recommandé d'éviter de tondre sous la pluie et/ ou d'attendre le ressuyage du sol lorsque nécessaire. • vérifier que la hauteur de coupe soit identique sur chaque élément de l'appareil de tonte - • vérifier l'horizontalité des lames et des plateaux de coupe des tondeuses à lames rotatives, et l'équilibrage de celles-ci • vérifier l'affûtage de chaque élément • vérifier le serrage identique de chaque élément • vérifier l'état général de la machine, les flexibles, les graisseurs, les pleins, les pneumatiques Il est par ailleurs essentiel de s'assurer que : • le matériel de tonte est conforme aux exigences légales en vigueur en matière de sécurité et d'environnement

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La tonte (suite)		• le personnel est formé aux conditions de sécurité à respecter lors de la manipulation de matériel de tontes et autres outils, et qu'il porte bien les Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés, en bon état, normalisés et à jour de leurs contrôles éventuels. Quel que soit le type de tondeuse utilisée, l'affûtage des lames est indispensable afin d'atteindre les objectifs suivants : • obtenir une coupe franche • éviter les effilochements • obtenir une bonne cicatrisation de la feuille sans avoir de jaunissement • avoir un bel aspect esthétique de la pelouse • éviter les risques de développement de maladies
La biodiversité et la tonte	La tonte des gazons participe à la baisse de la biodiversité animale et végétale : les végétaux sont coupés à ras avant leur floraison, ce qui limite la pollinisation et donc la dissémination des espèces. De plus, un gazon tondu trop court n'offre pas des conditions d'habitat idéales pour la faune et la microfaune qui désertent progressivement les lieux.	Une donnée prise en compte pour réaliser le planning d'entretien.

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La biodiversité et la tonte (suite)	En augmentant les hauteurs de tonte, on favorise le développement, la diversification et donc l'enrichissement de la strate herbacée (achillée millefeuille, brunelle, potentille, etc.) et on limite les risques d'invasion par les «indésirables» tels que plantain ou pissenlit. Les conditions deviennent plus accueillantes pour les animaux (papillons, abeilles, coléoptères, rongeurs, etc.) qui réinvestissent l'écosystème et participent à son équilibre (pollinisation).	
Le gazon d'ornement	Surface gazonnée « de prestige » d'espaces de proximité à fonction décorative destinée à ne pas être piétinée et dont le feuillage est fin et dense. Règles contractuelles: • espace maintenu à une hauteur moyenne comprise entre 2 et 3 cm • déclenchement de la tonte à une hauteur maximum de 4 cm • hauteur minimale de tonte tolérée à 2 cm Recommandations: • espace tondu (mulching possible) régulièrement : 35 à 40 tontes dans l'année (jusqu'à tous les 3 jours en période de pousse) • présence d'adventices non tolérée • fertilisation conseillée régulière (engrais, amendements) • arrosage conseillé • matériel de coupe : tondeuse hélicoïdale ou rotative	La hauteur du gazon est maintenue entre 2 et 4 cm, et les adventices sont absentes. Moins de 10 % de la surface de la pelouse est recouverte par les feuilles mortes ou autres déchets, en particulier en période de chute des feuilles. La coupe doit être : • régulière (le gazon constitue un tapis homogène sans ondulation ni trace) • franche (les extrémités des feuilles ne sont pas mâchées) La pelouse est dense et homogène (absence de trous). Après scarification éventuelle et défeutrage, les déchets doivent être évacués et un sur semis est recommandé. Un plan de fertilisation annuel est mis en place suivant les besoins identifiés du gazon en éléments nutritifs.

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le gazon d'ornement (suite)	• enlèvement régulier des feuilles et autres débris végétaux ou déchets • aération annuelle pour empêcher l'apparition de mousses • scarification • défeutrage	
La pelouse alternative extensive de classe 1	Pelouse de zones et espaces structurés jardinés. Espace de conception libre, avec tolérance de la végétation spontanée. Couvert de graminées à gazon dont la fonction est utilitaire. Son entretien a pour objectif le maintien d'un couvert relativement propre et dense. Il doit supporter des sollicitations régulières. Règles contractuelles: • espace maintenu à une hauteur moyenne comprise entre 7 et 9 cm • déclenchement de la tonte à une hauteur maximum de 10 cm • hauteur minimale de tonte tolérée à 7 cm Recommandations: • espace tondu (mulching possible) régulièrement : 8 à 15 tontes dans l'année (jusqu'à tous les 15 jours en période de pousse) • présence d'adventices tolérée • fertilisation possible (engrais, amendements) • arrosage possible, si besoin • matériel de coupe : tondeuse rotative ou à fléaux • ramassage des feuilles tous les 15 jours en période de chute des feuilles	La hauteur du gazon est maintenue entre 7 et 10 cm et la présence d'adventices est tolérées. La coupe doit être régulière et franche. Après scarification, les déchets doivent être enlevés et un sur semis est recommandé. Un plan de fertilisation annuel peut être mis en place suivant les besoins identifiés du gazon en éléments nutritifs. Les feuilles mortes sont absentes, après ramassage des feuilles, tous les 15 jours en période de chute des feuilles.

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La pelouse alternative extensive de classe 2	Pelouse de zones et espaces rustiques. Espace laissé à son état naturel, dont l'entretien est sommaire et a pour but de le maintenir propre. Couvert composé principalement de graminées à gazon sur des sites peu fréquentés. Les interventions d'entretien sont limitées au maximum pour le maintien d'un aspect de propreté. Règles contractuelles: • espace maintenu à une hauteur moyenne comprise entre 9 et 20cm • déclenchement de l'intervention à une hauteur maximum de 25 cm • hauteur minimale tolérée à 9 cm. Recommandations: • espace tondu ou broyé tous les mois : 5 à 10 passages dans l'année • présence d'adventices acceptée sauf pour les plantes envahissantes • fertilisation possible • pas d'arrosage • matériel de coupe : matériel susceptible de maintenir une hauteur de 20 cm, avec ramassage ou mulching (système à fléaux, à lame, pour mulching, etc.) • tenir compte des arrêtés éventuels locaux relatifs aux dates de broyage et de fauchage • ramassage des feuilles mortes en fin de période des chutes.	La hauteur du gazon est maintenue entre 9 et 25 cm, et la présence d'adventices est acceptée. Les feuilles mortes sont ramassées en fin de période de chute.

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La pelouse alternative extensive de classe 3	Pelouse de zones et espaces à vocation naturelle. Couvert herbacé, composé d'une proportion majoritaire de graminées, dont l'entretien est limité à quelques fauches par an. Sa gestion extensive favorise le développement d'une biodiversité faunistique et floristique. Règles contractuelles: • la hauteur du couvert est l'expression de la composition floristique • déclenchement de l'intervention le plus tard possible (après floraison et maturation des graines) Recommandations : • espace fauché ou broyé une à deux fois par an • laisser temporairement les résidus sur place une semaine avant exportation pour favoriser le « ressemis » par dissémination des graines et la biodiversité floristique • fauchage ou broyage : hauteur minimale tolérée à 8 cm. Laisser des zones temporairement non coupées permet de créer des zones refuges pour la faune • pas de fertilisation (engrais, amendements) • pas d'arrosage	Le développement de plantes invasives doit être empêché dès que possible par tous les moyens existants, en conformité avec la réglementation. La hauteur du gazon est supérieure à 8 cm et la présence d'adventices est acceptée. Remarques: Au-delà de deux coupes, la reproduction des dicotylédones est compromise. L'évacuation des résidus de fauche permet d'appauvrir le sol et d'augmenter la diversité des espèces sauvages.

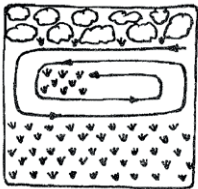
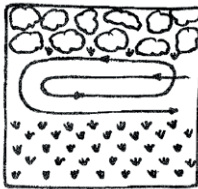
Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La pelouse alternative extensive de classe 3 (suite)	• prévoir de monter un «effaroucheur» sur le matériel de fauche ou de broyage pour faire fuir les petits animaux présents dans le couvert. Pour les grandes surfaces, travailler du centre de la parcelle vers l'extérieur • tenir compte des arrêts éventuels locaux relatifs aux dates de broyage et de fauchage	
Les pelouses fleuries	Couvert composé d'herbacées et d'espèces florales vivaces et/ ou annuelles, dont l'entretien est limité à une ou plusieurs fauches par an suivant les régions et les usages. Sa gestion extensive favorise le développement d'une biodiversité faunistique et floristique. Cependant, un entretien n'empêchera pas la dégradation esthétique de l'espace fleuri sur une période de 2 à 3 ans. Il est recommandé de réaliser une fauche en fin de période de floraison. Par ailleurs, il est possible de supprimer les éventuelles adventices en cours de saison (ce qui nécessite la capacité de différencier les adventices des herbacées et espèces florales de la pelouse fleurie).	On réalise une fauche en fin de période de floraison. Les opérations d'entretien effectuées font l'objet de constats mensuels, bimensuels, semestriels ou annuels, en fonction du contrat établi avec le client.

Travaux d'entretien des gazons (hors sols sportifs) (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La gestion des espaces naturels : prairies et pelouses calcicoles	Le fauchage n'est pas une pratique traditionnelle de gestion des pelouses calcicoles, sauf dans quelques régions de montagne. Il s'agit plutôt d'une technique de substitution, un palliatif au pâturage dont il mime certains des effets : • obtention d'une structure verticale basse du tapis herbacé • maintien d'un niveau trophique bas du sol, si le foin est exporté • enlèvement de la litière de végétaux morts et secs qui a tendance à s'accumuler sur le sol en cas d'absence de gestion et qui a des effets mécaniques, microclimatiques, voire chimiques, négatifs sur la germination de nombreuses dicotylédones • contrôle des germinations de végétaux ligneux Le fauchage présente des avantages pratiques certains sur le pâturage : • il requiert une technicité moindre de la part des intervenants et des gestionnaires • il ne nécessite pas d'installations préalables (clôtures) • en dehors des périodes de fauche, le matériel n'exige pas de surveillance ou de soins quotidiens particuliers	Limiter l'impact du fauchage : Faucher par temps chaud, ce qui est tout à fait possible même en automne. Les insectes conserveront une mobilité leur permettant de fuir devant la machine • ne pas pratiquer un fauchage centripète qui concentre les insectes au centre de la surface fauchée et les élimine en fin de parcours. Pratiquer au contraire un fauchage centrifuge qui repousse les insectes vers les zones périphériques qui ne sont pas fauchées • enfin, éviter de faucher la totalité d'une pelouse. Fractionner plutôt les interventions dans le temps et l'espace en fauchant les parcelles de gestion par rotation sur plusieurs  fauchage centripète MAUVAIS  fauchage centrifuge BON

Les opérations communes pour l'entretien des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le renouvellement des décorations florales (Lorsqu'il y en a)	Le renouvellement des massifs de fleurs de saison nécessite d'arracher et d'éliminer les végétaux en fin de cycle de floraison ou l'ayant terminé afin de les remplacer par de nouveaux végétaux. Les végétaux récupérés doivent rentrer dans la politique globale d'élimination des déchets pour éviter le gaspillage de matière organique et pour maîtriser les coûts de gestion.	Pas de végétaux en fin de cycle non éliminés. Les déchets sont traités conformément aux exigences.
L'arrosage	Lorsque l'arrosage est nécessaire, la quantité d'eau doit être adaptée en fonction des végétaux. Une humidification suffisante du sol doit être assurée. Par ailleurs, il est souhaitable d'apporter l'eau de façon localisée et les arrosages doivent être exécutés avec soin, de telle sorte qu'il ne puisse pas y avoir de ravinement sur les massifs. Dans le cas où un système d'arrosage automatique existe, il doit être protégé du gel à l'automne. Le système doit être purgé et les regards des compteurs sont protégés. A noter : En toutes circonstances, les « arrêtés sécheresse » se situent au-dessus des Règles professionnelles et doivent impérativement être respectés.	S'assurer de l'absence de dépérissements causés par un dysfonctionnement du système d'arrosage à l'origine d'un excès ou un manque d'eau.

Les opérations communes pour l'entretien des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces (suite)
Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le désherbage	L'hétérogénéité des espèces présentes dans les massifs de plantes annuelles, bisannuelles et vivaces rend l'utilisation des désherbants aléatoire. C'est pourquoi le désherbage est réalisé soit manuellement, soit à l'aide d'un outil adapté (binette, sarcloir, etc.). Remarque: certaines adventices étant très difficiles à éradiquer (trèfles, liseron et chiendent par exemple), il est impératif de veiller à la propreté du sol avant la plantation (cf. règles professionnelles P.C.3-R0 « Travaux de plantation des massifs ») et de contrôler le développement des adventices par un désherbage intensif les premiers mois (toutes les trois semaines maximum), afin d'empêcher toute montée en graines et tout ensemencement des adventices.	Si des adventices sont visibles, un programme d'action doit être en place.
L'apport d'engrais	Si des apports d'engrais sont nécessaires, ceux-ci doivent être effectués en tenant compte : • des végétaux plantés (plantes annuelles, bisannuelles ou vivaces) • de l'emplacement des massifs • de la pérennité des massifs • de l'objectif visé • de la teneur en éléments assimilables ou échangeables • de la densité de plantation des massifs	Contrôle de la hauteur, du volume et de la floraison de la plante (qui doivent être conformes aux caractéristiques de l'espèce).

Les opérations communes pour l'entretien des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces (suite)
Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
L'apport d'engrais (suite)	• de la zone de la terre explorée par les racines des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces des massifs • du type d'arrosage (si arrosage automatique, risque de lessivage). Les apports d'engrais ne doivent avoir lieu que lorsqu'un besoin avéré a été constaté (observation visuelle).	
La gestion des agresseurs	Il est recommandé de ne pas utiliser de produits phytosanitaires chaque fois que cela est possible. Il faut donc étudier et mettre en place toutes les modalités de lutte préventive avant d'avoir recours en dernier lieu aux pesticides (exemple : suppression / élimination d'une plante malade ou infestée). Il est impératif de respecter la réglementation en vigueur (obtention du certificat individuel Certiphyto pour les décideurs et les applicateurs, agrément de l'entreprise, produits homologués pour cet usage spécifique, etc.).	La preuve du respect de la réglementation en vigueur. La gestion des nuisibles sans produits phytosanitaire est un atout.
Le griffage, le binage et/ou le bêquillage	Le griffage, le binage ou le bêquillage permettent de fractionner la croûte du sol, nuisible au développement des jeunes plants tout en éliminant les jeunes adventices dans les massifs. Cela permet également de conserver l'aspect esthétique recherché.	S'assurer de l'absence du phénomène de battance (pour les massifs dépourvus de paillis).

Les opérations communes pour l'entretien des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces (suite)
Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Les pincements	En fonction des objectifs recherchés et de la nature des plantes, des pincements peuvent être mis en oeuvre. Cette pratique concerne principalement les plantes annuelles, et notamment les végétaux destinés à la mosaïculture. Ces derniers, lorsqu'ils sont vigoureux, doivent en effet recevoir des pincements ponctuels afin que le dessin original soit respecté et affiné. Cette pratique est nécessaire lors de la première année de floraison pour les plantes vivaces. L'opération consiste à supprimer à la main ou à la cisaille la partie apicale des ramifications. Au préalable, certains végétaux doivent parfois être chevillés (c'est-à-dire maintenus au sol) avant d'être pincés ou taillés. Les produits issus de la taille et du pincement sont éliminés du massif pour éviter le développement de maladies.	S'assurer de la netteté et de la qualité des coupes.
Le renouvellement des végétaux	Lorsque le contrat (ou le devis) stipule que le remplacement des végétaux est à la charge de l'entreprise, cette dernière doit remplacer les végétaux morts ou moribonds. Les végétaux replantés doivent être de même nature que ceux qui ont été initialement installés (force et forme identiques).	Le devis précise que le renouvellement est à la charge du paysagiste ou du donneur d'ordre. Absence de végétaux à remplacer lors de la visite de chantier.

Les opérations communes pour l'entretien des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces (suite)
Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le renouvellement du paillis	Les préconisations qui suivent ne concernent que les massifs pourvus d'un paillis. En fonction de la nature du paillis (cf. § 3.8.2 des règles professionnelles P.C.3-R0 « Travaux de plantation des massifs »), il est nécessaire soit de compléter le paillis, soit de le renouveler intégralement. Les paillis qui se dégradent au cours de l'année, doivent être incorporés au sol lors du renouvellement du massif de plantes annuelles ou bisannuelles. Un nouveau paillis peut être mis en oeuvre sur tout le massif. Pour les paillis qui se dégradent lentement ou peu (paillis minéraux, écorces, etc.), il est nécessaire de veiller à leur maintien (parfois ajout de paillis). Certaines opérations (division des touffes par exemple) sont en effet susceptibles de déstructurer le paillage des massifs.	L'épaisseur du paillis doit être suffisante et homogène.
Le nettoyage lors de la période de floraison	Dans le cas d'un fleurissement évènementiel, les fleurs fanées doivent être coupées au fur et à mesure de l'arrivée de la fin de la floraison pour des raisons esthétiques. Par ailleurs, cette opération a pour effet sur certaines plantes de favoriser la suite de la floraison ainsi que la montée de la deuxième floraison pour les plantes dites remontantes.	Absence de fleurs fanées / fleurs sèches.

Les opérations communes pour l'entretien des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces (suite)
Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le nettoyage lors de la période de floraison (suite)	Lorsque la fructification des fleurs sèches ne présente pas d'intérêt esthétique particulier, il est également recommandé de les supprimer au fur et à mesure de leur formation.	

Les opérations communes pour l'entretien des arbustes

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Les choix du mode de conduite	Un arbuste peut être choisi pour sa floraison, sa forme, la couleur de son feuillage, son bois, son port... Il convient alors autant que possible de le conduire en respectant au mieux son mode de fonctionnement naturel de sorte de prolonger les bienfaits écologiques et esthétiques. Différents modes de conduite d'arbustes existent : • Forme naturelle • Forme libre • Forme semi-libre • Forme architecturée • Forme contenue...	Avant d'effectuer une intervention de taille, l'entreprise s'assure des attentes des client.e.s, éventuellement du type de conduite souhaitée. L'entreprise doit se conformer à la demande des client.e.s, sauf si elle n'est pas adaptée au végétal ou au contexte. L'entreprise apporte son expertise en conseillant les client.e.s. sur les meilleures options. En cas de doute ou d'incompréhension, il peut être réalisé, à la demande du client et préalablement à la réalisation du chantier, un ou plusieurs exemples de taille pour permettre de valider la méthode et la technique utilisées.
Les tailles réalisées	Les tailles contractualisées sont réalisées (formation, entretien, soins...)	• Les tailles des arbustes sont homogènes • Cohérence avec la demande des client.e.s • Netteté et qualité des coupes
L'arrosage des massifs d'arbustes	L'arrosage des massifs d'arbustes consiste principalement à assurer la reprise et la confortation du végétal après plantation. Il doit tendre à se limiter à une période d'un an, voire de deux ans, excepté dans le cas de plantation de gros sujets.	Un bon arrosage doit permettre l'absence de flétrissement, la bonne santé des plantes, leur bon développement et leur enracinement.

Les opérations communes pour l'entretien des arbustes (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
L'arrosage des massifs d'arbustes (suite)	Pour ce faire, la quantité d'eau apportée doit répondre aux besoins de la plante et tenir compte de différents facteurs: nature du sol, exposition au vent et au soleil... Un contrôle de l'humidité avec une canne pédologique permet de visualiser le taux d'humidité du sol à différentes profondeurs. Bonne pratique : Apporter un paillis est un moyen efficace pour limiter l'évaporation du sol et réduire ainsi les apports compensateurs en eau.	
La gestion des agresseurs	Chaque fois que cela est possible, il est recommandé de ne pas utiliser de pesticides. Pour cela, l'entrepreneur doit s'appuyer sur la Protection Biologique Intégrée (PBI). La PBI a pour objectif de réduire au maximum l'utilisation des produits chimiques pour lutter contre les ennemis des plantations. Le recours à cette technique implique d'étudier et de mettre en place toutes les solutions de lutte biologique avant d'avoir recours à des moyens chimiques. En cas de déséquilibres importants constatés, il est possible de renforcer la présence de prédateurs par des « lâchers » d'auxiliaires (coccinelles, chrysopes, nématodes, bactéries, champignons entomopathogènes, etc.). Ils agissent soit par prédation, soit par parasitisme.	• Mise en place d'une solution de Protection Biologique Intégrée (PBI) sur un chantier • Conseil et communication auprès des client.e.s

Les opérations communes pour l'entretien des arbustes (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La couverture du sol et la maîtrise des adventices	Les solutions de paillage : Le Bois raméal fragmenté (BRF) est constitué de jeunes rameaux de feuillus non desséchés, d'un diamètre inférieur à 7 cm, broyés. Après un stockage de 3 jours maximum, il est utilisé en l'associant à la couche superficielle du sol. Le broyage permet de fragmenter l'écorce, ce qui facilite le processus de dégradation du bois. Le BRF permet la régénération du sol sur le long terme en améliorant la structure et la fertilité de celui-ci. La technique se base sur le modèle de l'écosystème forestier, considéré par les pédologues comme l'un des plus riches. Le paillis de bois Le broyat de bois (branches issues des élagages d'arbres ou des tailles d'arbustes), autre que le BRF au sens strict, ne renforce pas aussi intensément la microflore et la microfaune mais il a tout de même une action positive. Il évite le coût de mise en plate-forme de recyclage, le déplacement et l'achat de paillis. Comme avec tout matériau organique, la décomposition contribuant à la restauration du taux d'humus des sols nécessite d'utiliser une partie des réserves azotées du sol, ce qui peut entraîner dans un premier temps une faim d'azote.	En cas de mise en oeuvre d'un paillis, le matériau doit avoir été disposé sur une épaisseur adaptée aux types d'arbustes, sur l'épaisseur prévue et constante, et sur un sol parfaitement nivelé. Les matériaux utilisés doivent être le plus locaux, adéquates et biodégradables possibles.

Les opérations communes pour l'entretien des arbustes (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La couverture du sol et la maîtrise des adventices (suite)	Le broyat des arbustes taillés peut être immédiatement et directement épandu sur les massifs desquels ils proviennent, sauf s'ils présentent des pathologies pouvant s'attaquer au bois vivant (chancre européen, verticillium, etc.). Les bâches biodégradables Les bâches biodégradables présentent l'avantage et l'inconvénient de se dégrader naturellement dans un laps de temps allant d'un à trois ans. Pour éviter toute pousse ou repousse d'adventices, elles ne sont à privilégier que sur les massifs de plantes acrotones sur lesquels aucune taille sévère, aucun recépage n'est à effectuer fréquemment. Les bâches doivent être fixées à l'aide d'agrafes adaptées. En cas de besoin, les bâches doivent être ragraféées. Par ailleurs, lorsque cela est possible, il est recommandé de ne pas marcher sur les bâches car ces dernières deviennent rapidement fragiles et sont susceptibles de se déchirer. Attention : Pour être totalement écologiques et biodégradées, les « bâches biodégradables » ne doivent pas contenir de polymères d'origine de synthèse (pétrole), souvent utilisés afin de renforcer la résistance des toiles à la traction (déchirement horizontal).	

Les opérations communes pour l'entretien des arbustes (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La couverture du sol et la maîtrise des adventices (suite)	Les autres matériaux pouvant être utilisés comme paillis sont multiples : • matériaux organiques (paille de céréales, paillettes de chanvre, de lin, écorces de pin, cosses de sarrasin, etc.) • matériaux minéraux (pouzzolane, sable, gravier, etc.). D'une manière générale, il est préférable d'utiliser les matériaux organiques et/ou minéraux produits à proximité du lieu d'utilisation pour limiter au maximum l'impact global sur l'environnement et renforcer l'identité locale. Les plantes couvre-sol L'utilisation de plantes couvre-sol est une alternative vivante aux divers paillages. Elle permet de végétaliser toute surface pour prévenir, réguler ou contrôler la présence des adventices. En contrepartie, les plantes se trouvent en compétition pour la prospection du sol par les racines et, si elles sont trop vigoureuses, peuvent aussi devenir concurrentes pour la lumière.	
Le désherbage	Le désherbage répond à deux objectifs : • réduire la concurrence des adventices (eau et soleil principalement) afin de permettre aux arbustes de se développer • maintenir une qualité esthétique du site	Conseiller et mettre en place une méthode la moins invasive possible.

Les opérations communes pour l'entretien des arbustes (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le désherbage (suite)	Différentes solutions de désherbage existent : • le désherbage manuel, avec ou sans outil (binette, sarclette, etc.) • le désherbage à l'aide de produits phytosanitaires, qui nécessite de respecter la réglementation en vigueur (obtention du certificat Certiphyto, agrément de l'entreprise, produits homologués pour cet usage spécifique) Remarque: Cette solution doit être réservée pour des massifs arbustifs où des plantes envahissantes et pérennes se sont développées. • les méthodes de désherbage alternatif (exemple : désherbage thermique).	
La protection contre le froid	Les arbustes à entretenir doivent être adaptés au climat habituel de la région où ils se trouvent. Les protections contre le froid sont réservées à des hivers exceptionnels.	Des espèces adaptées.
La gestion des déchets verts	La gestion des déchets verts est un enjeu économique et environnemental. En dehors des bois provenant de plantes malades, tous les déchets verts peuvent être réutilisés sur place de différentes façons : • le gazon peut servir de paillis au pied des arbustes, épandu en fines couches pour éviter la fermentation,	Les déchets sont gérés et réutilisés correctement.

Les opérations communes pour l'entretien des arbustes (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La gestion des déchets verts (suite)	• les feuilles peuvent être utilisées en paillis ou en protection des plantes sensibles contre les assauts de l'hiver, seules ou broyées et mélangées aux tontes de gazon, • une fois broyés, tous les bois provenant de la taille peuvent être utilisés en paillis, soit sous forme de BRF soit sous forme de paillis de bois selon leur nature.	

Les opérations communes pour l'entretien des arbres

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La Taille	La réalisation des tailles contractualisées aux périodes demandées.	La qualité du travail réalisé est mesurée à : • La qualité des coupes réalisées. Les coupes sont nettes et franches, sans arrachement d'écorce, et réalisées selon les bons angles de coupe. Quelques temps après la taille, la régularité du caltout autour de la coupe permet d'évaluer la qualité de l'angle réalisé • l'absence de bois mort de diamètre important resté dans l'arbre • l'absence de branches encrouées (perchées) dans l'arbre • de manière générale, la conformité du travail réalisé avec le diagnostic et les prescriptions initiales
Le haubanage	Cette pratique consiste à installer des câbles métalliques ou synthétiques (haubans) au sein de l'arbre pour le redresser ou pour réduire les tensions excessives au niveau de certaines fourches ou branches fragiles et ainsi diminuer les risques de rupture. En cas de rupture malgré tout, les haubans visent à empêcher la chute des branches au sol ou à diminuer l'impact de leur chute. Le plus souvent la mise en oeuvre de haubans est privilégiée et/ou complémentaire à d'autres techniques (étayage, allègement, etc.), réservée à des situations spécifiques : • Arbres remarquables ou à fort impact dans le paysage	• Il convient de prévenir les client.e.s du fait que le haubanage n'est pas une garantie absolue contre les ruptures et qu'une maintenance régulière effectuée par un spécialiste est nécessaire • Il est nécessaire d'adapter le modèle et le niveau de tension des haubans aux objectifs poursuivis. • Tout système provoquant des étranglements est à proscrire • Le percement de branche doit être évité du fait des dégâts potentiels engendrés (destruction des barrières naturelles par exemple)

Les opérations communes pour l'entretien des arbres (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le haubanage (suite)	• Arbre situé en zone à risque (école, lieu fréquenté par le public), • Demande expresse du client face à une inquiétude justifiée	
La protection du tronc	Les protections de tronc sont de plusieurs ordres : • Protection contre les nécroses corticales orientées (échaudures) sur les nouvelles plantations, avec des nattes de bambous ou autres matières végétales • Protection contre les chocs des véhicules ou matériels, avec des dispositifs variés (poteaux, arceaux, corsets...) Le choix de la mise en place de la protection du tronc doit être raisonné en fonction des contraintes subies par l'arbre. Le dispositif installé ne doit pas créer de risques pour l'arbre (frottement, blessure...).	Les protections de tronc doivent faire l'objet d'une maintenance adaptée et être retirées dès qu'elles n'ont plus d'utilité. Les client.e.s doivent être informé.e.s des avantages et des inconvénients, des solutions envisagées et de la maintenance nécessaire au fil du temps.
La gestion des adventices	En l'absence de paillis ou autre couverture du sol, les jeunes arbres en cours d'installation doivent être protégés de la concurrence des adventices herbacées, en particulier des graminées. Leur reprise et leur croissance pourraient être compromises. Un binage ou un sarclage périodique, décidé en fonction de la présence des adventices, est fortement souhaitable, en prenant garde de ne pas endommager les racines superficielles.	• Les jeunes arbres en cours d'installation ne doivent pas subir la concurrence des adventices herbacées • Le désherbage chimique doit être proscrit au maximum à proximité des jeunes plantations

Les opérations communes pour l'entretien des arbres (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Le traitement racinaire	Des traitements particuliers peuvent être entrepris au niveau des racines (décompactage du sol par injection d'air, apport de fertilisant ou de matière organique compostée... Il n'existe pas à ce jour de consensus scientifique attestant l'efficacité et l'utilité de ces pratiques). Seul l'apport de matière organique compostée au pied de l'arbre présente un intérêt certain.	• Mise en place du traitement selon la volonté des client.e.s • Action non invasive pour le végétal
L'apports de paillis	La fertilisation n'est pas utile et même non souhaitable sur les arbres, sauf cas particuliers plutôt rares de type carence avérée. Des améliorations de sol par installation de paillis organiques et éventuellement d'amendements organiques ou minéraux (type calcaire), sont plus efficaces dans la durée et moins risquées pour la santé de l'arbre. Le paillis peut être organique ou minéral : • Un paillis organique (broyat de bois en particulier) peut être mis en place au pied des arbres adultes, afin d'améliorer l'activité biologique et le fonctionnement du sol. Cette amélioration du sol peut avoir des effets bénéfiques pour l'arbre (reprise de la croissance, meilleure résistance aux conditions climatiques et agressions....) • Un paillis minéral permet de limiter le développement des adventices et contribue à la qualité ornementale du site	Un paillage adéquat est mis en place en cas de carence avérée.

Les opérations communes pour l'entretien des arbres (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
Les plantations en pieds d'arbres	Les plantations de pieds d'arbres avec des plantes vivaces ou des arbustes de petit développement sont possibles et parfois souhaitables (sols minéralisés par exemple). Elles permettent de protéger le sol du compactage lié au passage ou aux intempéries; d'améliorer sa structure; de fournir des apports de matières organiques et de limiter les risques de chocs par les véhicules ou les engins.	Une bonne pratique . La plantation des végétaux au pied d'arbres déjà installés ne doit pas endommager leurs racines.
La gestion des agresseurs	Plusieurs méthodes de lutte existent, parmi lesquelles principalement : • la lutte biologique : utilisation d'organismes vivants appelés « auxiliaires » (prédateurs et parasites), de micro-organismes ou de leurs produits (toxines bactériennes), ou d'extraits de plantes, pour réduire l'impact du nuisible • la lutte mécanique: tailles, piégeage des ravageurs, récolte des ravageurs.... • la lutte culturale: amélioration de la structure du sol bénéfique à l'alimentation de l'arbre • la lutte génétique: choix de variétés résistantes à un ravageur donné • la lutte chimique: utilisation de produits phytosanitaires en dernier recours	Si un traitement phytosanitaire s'avère nécessaire, il est important de privilégier les mesures alternatives (lutte biologique, piégeage d'insectes). Les traitements phytosanitaires doivent être mis en oeuvre dans le respect de la réglementation en vigueur, par le personnel habilité en utilisant des produits homologués (listes consultables sur http://e-phy.agriculture.gouv.fr/). Les client.e.s doivent être informé.e.s des avantages et inconvénients des traitements envisagés.

Les opérations communes pour l'entretien des arbres (suite)

Les Fiches de chantier et les points de contrôle à vérifier lors des visites de terrain

Critère	Description	Moyens attendus
La protection du tronc et la maintenance des colliers, tuteurs ou haubans des arbres récemment plantés	Un dispositif de protection du tronc et du collet peut être mis en place autour des jeunes arbres pour les protéger contre : • les échaudures (natte de joncs ou de roseaux enroulée autour de l'arbre, blanchiment du tronc à la chaux) • les chocs (corset métallique, bute-roue, barrière) • les frottements et grignotages de la faune (manchon, clôture, répulsif) Remarque: La toile de jute est généralement reconnue pour son inefficacité, à la différence des nattes de joncs ou de roseaux.	• Les arbres récemment plantés et disposant d'un système de maintien (tuteurage ou haubans de maintien du tronc) doivent bénéficier d'une surveillance régulière pour éviter les blessures • Dès que les arbres sont suffisamment ancrés, ces systèmes doivent être enlevés pour favoriser l'adaptation de l'arbre aux contraintes, au renforcement mécanique en limitant les risques de blessure • Aucune blessure ne doit être causée par le système de maintien des arbres nouvellement plantés
L'arrosage des arbres récemment plantés	L'arrosage des arbres nouvellement plantés est indispensable, sauf cas particuliers (jeunes plants bénéficiant d'un paillis par exemple). L'arrosage peut débuter dès l'hiver si nécessaire, pour les arbres persistants, ou dès le débourrement pour les arbres caducs. L'évaluation du besoin d'arrosage peut être faite avec une canne ou une tarière pédologique, ou avec des sondes tensiométriques.	L'arbre ne doit pas se trouver en stress hydrique, par manque ou par excès d'eau. Le rythme des arrosages et la quantité d'eau apportée à chaque fois doivent tenir compte de ses besoins.



Crédit photo : Entreprise GREEN STYLE

